



La culture : un outil déterminant contre l'exclusion sociale

Le droit d'accéder à la culture, qui se trouve repris à l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme¹, n'est pas souvent le premier droit auquel on pense lorsqu'on se préoccupe de lutter contre l'exclusion sociale. Pourtant, avoir accès à la création artistique et pouvoir créer soi-même, c'est fondamental pour l'estime de soi, sans laquelle il est illusoire de sortir de la spirale négative de la pauvreté.

En matière de pratiques culturelles, on rencontre, *grosso modo*, deux situations parmi les personnes vivant la pauvreté : d'une part, pour celles qui sont issues d'un milieu défavorisé et chez qui la littérature, les arts plastiques, les spectacles n'ont jamais fait partie du quotidien. Elles ne sont quasi jamais entrées dans un théâtre, elles n'ont pas l'habitude de lire, d'écouter de la musique classique. Leur accès à la culture se limite à la télévision et aux DVD. D'autre part, il y a les personnes qui ont connu une certaine aisance financière par le passé ou qui ont bénéficié d'une éducation ouverte à l'art et à la culture, mais qui, pour diverses raisons, se retrouvent maintenant avec de très faibles revenus. Théâtre, cinéma, concerts, bibliothèques et médiathèques leurs sont familiers, mais ils s'en voient écartés par manque de moyens.

L'asbl Article 27, créée en 1999 à l'initiative de la comédienne Isabelle Paternotte, veut répondre à ces deux situations en poursuivant deux objectifs : d'une part, démocratiser l'accès à la culture et, d'autre part, promouvoir la démocratie culturelle. Le premier objectif est atteint grâce au système des tickets à 1,25 euro². Le second, grâce à des ateliers de création proposés à des groupes. Ces deux missions vont de pair, elles se renforcent mutuellement et se déclinent sur le long terme. Car, là comme ailleurs, la baguette magique n'est pas de mise. La personne en situation d'exclusion sociale a d'abord un tas de choses à régler : mettre ses papiers en ordre pour s'assurer un revenu, trouver un logement, se soigner, se nourrir. Impossible d'avoir l'esprit disponible dans l'urgence de la survie.

¹ et à l'article 23 de la Constitution belge qui mentionne le droit à « l'épanouissement culturel et social »

² Article 27 permet à des personnes émergeant au CPAS et membres d'associations qui ont établi une convention avec l'asbl d'assister à des spectacles pour le prix fixe de 1,25 euro. Site : www.article27.be

« BEAUCOUP ONT DES TALENTS QU’ILS NE S’IMAGINENT PAS ... »

Visite à « L’ouvre-boîtes », à Nivelles. « *Nous accueillons des personnes en situation de précarité financière ou psychologique, explique Paule-Rita Maltier, animatrice. Nous leur apportons d’abord une aide alimentaire grâce à l’épicerie sociale ; elles peuvent acheter des vêtements à bas prix dans la « Vestiboutique ». Nous avons aussi organisé un dépôt de meubles d’occasion. Quand les besoins de base sont couverts, les personnes ont l’esprit plus disponible pour répondre à ce que nous leur proposons : ateliers d’écriture, de cuisine, d’impro, de bien-être,... Parfois, c’est un usager lui-même qui propose quelque chose, comme pour l’atelier « parole ». L’atelier « Musique classique » est animé par un bénévole mélomane. Un boulanger-pâtissier vient une fois par mois animer l’atelier « cuisine ». »*

Ici, Article 27 n’intervient que ponctuellement, par exemple par les conseils d’un professionnel pour peaufiner la mise en scène d’un spectacle, mais l’esprit est le même.

A l’atelier d’écriture, ce lundi matin, c’est l’effervescence. Chacun relit son texte, tout en croquant dans une gaufre apportée par un des participants et en terminant sa tasse de café. C’est que, l’après-midi, le groupe va effectuer une lecture publique dans un home pour personnes âgées. La mer, la planète en danger, un conte qui finit mal, l’automne... ce sont plusieurs mois de travail qui vont être présentés. Durant la répétition, on fixe l’ordre de passage, on se donne mutuellement des conseils pour un meilleur effet, le tout dans la bonne humeur et ponctué par la guitare d’un ancien scout. Dans le cercle, une dame, récemment inscrite à l’atelier, reste silencieuse : « Je vais venir écouter, mais je ne vais pas lire ; je ne me sens pas prête ».

Il n’est pas toujours facile de « faire le pas » et de s’inscrire à un atelier : un peu de honte, la peur du regard des autres... mais ensuite, des liens se créent rapidement entre les participants. « *Les résultats ne se font pas attendre, commente Paule-Rita. Rapidement, la personne en tire un épanouissement personnel, elle se rend compte qu’elle « peut encore faire quelque chose ». Beaucoup ont des talents qu’ils ne s’imaginent pas. Ces ateliers sont l’occasion d’une remise en route, ils créent une dynamique qui peut aboutir à l’inscription à une formation ou à un nouveau projet professionnel. »*

« METTRE LES GENS EN SITUATION DE CRÉATION »

En faisant appel à Article 27, on peut encore approfondir cette démarche de démocratie culturelle. L’association propose en effet un « plan d’accompagnement global à la culture ». « *Il s’agit, explique Isabelle Gillard, responsable d’Article 27 pour le Brabant wallon, de mettre les gens en situation de création* ». Des ateliers sont organisés, à la demande d’un CPAS ou d’une association. La participation se fait sur une base volontaire. Chacun a deux séances « d’essai » pour décider s’il continue ou non. Tout commence alors par un débat :

qu'est-ce que la culture ? Différents jeux, choisis en fonction de l'âge des participants, aident à lancer la discussion.

Ensuite, avec un comédien, écrivain, cinéaste, couturier(e) ou un chef-coq,... le groupe pourra « décortiquer » une œuvre, aller au-delà du « j'aime » ou « je n'aime pas » pour comprendre l'œuvre, la façon dont elle a été pensée et réalisée, tout le travail qu'elle représente. Une façon d'entrer soi-même dans une démarche de création, en connaissance de cause. Les participants s'expriment : soit sur ce qu'ils vivent, et ainsi ils le partagent, découvrent qu'ils ne sont pas seuls, se sentent moins désemparés ; soit sur tout autre chose, de totalement imaginaire, parce que cela fait du bien de laisser ses soucis dehors, de se montrer en tant que personne et non en tant que « sac à problèmes ».

Rapidement, on observe des changements de comportements : « *Au début d'un atelier, par exemple, se souvient Isabelle Gillard, il y avait une femme qui ne disait rien, qui regardait ses pieds. A la fin de l'atelier, elle parlait, elle participait activement.* » Ce travail permet en outre de se confronter à des exigences en matière de ponctualité, de régularité, d'ordre, etc. Le groupe a besoin de chacun pour fonctionner. Ce savoir-être, préalable indispensable à la réinsertion, le CPAS essaie de l'inculquer aux bénéficiaires du Revenu d'intégration sociale. Ici, ils l'apprennent dans la pratique, au jour le jour.

CRÉATEUR, PUIS SPECTATEUR AVERTI

Au bout du compte, beaucoup de positif : « *Après l'atelier, on constate un plus grand respect mutuel, constate l'animatrice d'Article 27. Il y a moins d'animosité, les participants écoutent les conseils, sont plus épanouis.* ». Comme si la carapace s'était brisée, que la confiance en soi retrouvée ouvrait à des relations plus sereines, plus équilibrées avec les autres. Plus besoin d'être constamment sur la défensive. Et le gain d'autonomie est notable : « *A Nivelles, se réjouit Isabelle Gillard, au terme de l'atelier, un groupe a décidé spontanément d'aller visiter la Collégiale, ce qu'ils n'avaient jamais fait alors qu'ils habitaient là depuis toujours.* ».

Devenir ou redevenir spectateur est la suite logique de la création réalisée en groupe. On comprend mieux ce qu'est une œuvre, on l'a « décortiquée » avec l'artiste, on en a réalisé une soi-même. On devient alors logiquement curieux de voir d'autres pièces de théâtre, d'autres expositions, d'autres concerts, pour voir « comment font les autres ».

A « L'ouvre-boîtes », on utilise les tickets « Article 27 » toutes les trois à quatre semaines. Paule-Rita présente le programme, on en discute, les personnes s'inscrivent... ou non. Ceux qui ont (eu) l'habitude de sortir proposent quelquefois eux-mêmes un spectacle ou une conférence. « *En général, on y va en groupe, avec l'accompagnatrice de « L'ouvre-boîtes », commente Paule-Rita. Les plus jeunes finissent par y aller seuls, mais les autres n'y pensent pas, c'est comme si ce n'était pas leur monde.* »

« Pour ceux qui n'ont pas l'habitude d'aller au spectacle, une préparation peut être utile, comme une rencontre avec les artistes, précise Isabelle Gillard, d'Article 27 Brabant wallon. Une visite préalable des lieux permet aussi aux gens de s'y sentir à l'aise, de se les approprier. Avec une bonne préparation, n'importe quel spectacle, même « pas facile » comme de la danse contemporaine, peut devenir accessible à tous ».

Un groupe de « L'ouvre-boîtes » a assisté, en novembre 2007, à la pièce de théâtre-action « J'm'en fous d'en avoir marre », proposée par Vivre Ensemble Education dans le cadre de sa campagne « Soif d'apprendre ». *« Cette activité-là a été préparée, explique Paule-Rita, mais, en général, on parle plutôt du spectacle après, notamment pour le raconter à ceux qui n'ont pas pu venir, ce qui constitue un exercice d'expression très intéressant. Le groupe a été épaté par cette pièce³, il l'a vue avec un regard un peu particulier, puisque nous sommes en train de préparer un spectacle pour 2008, à partir d'un travail mené conjointement par les ateliers d'improvisation et d'écriture. »*

UN LEVIER AUX MULTIPLES EFFETS

Un travail sur le droit à la culture – en tant que spectateur et en tant que créateur – tel que celui mené par Article 27 ou des associations comme « L'ouvre-boîtes » est un levier qui permet de faire bouger les choses à différents niveaux :

Au niveau personnel, on l'a vu, l'estime de soi est le premier bénéficiaire d'une démarche de création, avec toutes les répercussions positives que cela peut avoir dans la vie d'une personne qui se croyait « bonne à rien ».

Au niveau collectif, les exemples sont nombreux : comme cette dame qui, lors d'un atelier de théâtre sur le logement, revenait sans cesse avec le problème qu'elle vivait dans son logement social. Le groupe l'a aidée à rédiger une pétition, l'a fait signer lors du marché hebdomadaire dans la commune. Les responsables politiques locaux concernés ont été invités à une rencontre avant la représentation et un rendez-vous a été obtenu avec la société de logements sociaux.

A Rixensart, un stage de théâtre a été organisé au centre ouvert pour demandeurs d'asile. *« Une démarche très interculturelle, commente Isabelle Gillard. Pour la première fois, des membres d'ethnies traditionnellement ennemies se sont parlé, une solidarité est née entre eux. Cet atelier a donné lieu à quatre représentations théâtrales en-dehors du centre ».* Depuis, une fois leur situation régularisée, les participants restent en contact, se téléphonent, s'entraident dans la recherche d'un logement,...

³ Jouée par des professionnels du Théâtre du Copion sur des textes entièrement écrits par des personnes en situation d'exclusion sociale, lors d'ateliers d'écriture - ndlr

Les personnes qui vivent l'exclusion sociale ont tout à gagner d'une plus grande synergie entre le « social » et le « culturel ». Sur le terrain, la volonté de jeter des ponts existe bel et bien et donne des résultats plus qu'encourageants. Au niveau politique, c'est moins évident. Certes, l'initiative Article 27 a été bien accueillie et soutenue ; pour le reste, CPAS, associations et centres culturels ou salles de spectacle n'ont pas le même fonctionnement budgétaire, les mêmes sources de financement, les mêmes exigences de résultats. Cela ne facilite pas le travail en réseau et demande beaucoup d'énergie pour mettre tous les acteurs sur la même longueur d'onde. Mais il en faut plus pour décourager ceux qui sont convaincus que droits sociaux et droits culturels sont inextricablement liés.

Isabelle Franck
Vivre Ensemble Education
Novembre 2007